



Frontières et asile : entre contrôle européen et tensions internes

L'Espagne, pays de première entrée dans l'espace Schengen, joue un rôle clé de garde-frontière de l'Union européenne, dans un contexte de tensions croissantes aux frontières et de pression européenne accrue. Ce rôle s'exerce sur des routes migratoires complexes, notamment à Ceuta, Melilla et aux îles Canaries, où se répètent des épisodes qualifiés de « crise », révélant néanmoins la dimension structurelle des arrivées.

L'intégration à Schengen a conduit l'Espagne à durcir sa politique de visas dès les années 1990 et à externaliser ses contrôles vers les pays de départ ou de transit, principalement le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal, via des accords bilatéraux mêlant sécurité, réadmission et coopération au développement. Le plan "Espagne-Afrique 2025-2028" poursuit cette approche, centrée sur la prévention des départs et la lutte contre les réseaux de passeurs, avec cependant un investissement accru dans l'aide publique au développement.

Malgré ces dispositifs, les pratiques frontalières sont régulièrement dénoncées.

La législation espagnole autorise depuis 2015 les refoulements immédiats dans les enclaves de Ceuta et Melilla, où l'accueil dans les centres temporaires (CETI) reste très limité et les critères de transfert vers la péninsule opaques.

Sur le volet de l'asile, le taux de protection reste l'un des plus bas d'Europe (12 % en 2023), avec une gestion centralisée par l'OAR (Office de l'asile), et un système d'accueil sous-dimensionné. La capacité d'hébergement (21 000 places) est inférieure aux besoins. De nombreux-ses demandeurs-euses d'asile sont redirigé-es vers des titres humanitaires temporaires, ou vers des procédures de régularisation par le travail, traduisant une priorité donnée à l'immigration économique sur la protection.

Les centres de rétention (CIE), structures privatives de liberté, sont critiqués pour leurs conditions d'accueil, leur opacité et leur manque de contrôle externe. Face à ces tensions, l'Espagne oscille entre un modèle d'inclusion économique et une gestion sécuritaire des frontières externes sous injonction européenne, exposant les contradictions d'une politique migratoire partagée entre intégration par le travail et contrôle des frontières.

